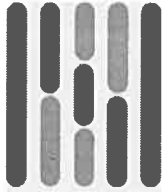


REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT EURE



VILLE DU NEUBOURG

DÉLIBÉRATION n° DCM-2026-76

Subvention à l'OMS pour octobre rose – Edition 2026

Date de la séance : 14 septembre 2026
 Date de convocation : 08 septembre 2026
 Nombre de conseillers en exercice : 27
 Membres présents : 24
 Nombre de votants : 26

Adopté
 à l'unanimité

Présents : Mme Isabelle VAUQUELIN Maire ; Mme Marie-Noëlle CHEVALIER, M. Francis BRONNAZ, Mme Anita LE MERRER, M. Edouard DETAILLE, Mme Isabelle AMEYE, Maire adjoints ; M. Jean LEFEBVRE, Mme Claire LAPOIRIE, M. Pierrick BOURDIN, Mme Christine FOSSARD, M. Éric PETIT, Mme Isabel COUDRAY, M. Philippe DELAUNAY, Mme Martine BAARS, M. Gilles BARBIER, Mme Marie HEUGHEBAERT, Mme Caroline BLAIN, M. Gérald SEURON, M. Benjamin MAUGY, Mme Laure BÉNARD, Mme Carole ANCEL, M. Jean-Baptiste MARCHAND, M. Ludovic RENAULT.

Absents ayant donné pouvoir : M. Arnaud CHEUX pouvoir à M. Francis BRONNAZ

Mme Marilyn CHAPPELLE pouvoir à Mme Isabelle VAUQUELIN

M. Tony FIQUET pouvoir à Mme Marie-Noëlle CHEVALIER

Ne prenant pas part au vote : M. Loïc CABOT.

Secrétaire de séance : Mme Caroline BLAIN.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la demande et le devis présentés par l'OMS ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de LE NEUBOURG :

- DÉCIDE de prendre en charge le poste de secours et de verser une subvention de 842 € à l'OMS sur l'article 65748.

Fait à LE NEUBOURG, le 15 septembre 2026,

La présente délibération sera inscrite au registre des délibérations de la commune et transmise au représentant de l'Etat
 La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif sis 53 avenue Gustave FLAUBERT 76000 ROUEN, dans un délai de deux mois à compter de sa publication sur le site de la commune www.leneubourg.fr
 Le tribunal administratif peut être saisi par l'application Télérecours citoyens, accessible par le site www.telerecours.fr

Le Maire,
 Isabelle VAUQUELIN



La secrétaire,
 Caroline BLAIN